

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AY
CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022**

N° 2022-10

**Commande publique – Création de parkings pour le
futur Pôle Santé « La Couture » et travaux
d'aménagement de la RD 2152 - Attribution du marché -
Approbation et autorisation de signer**

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le 28 février 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes François VILLON, à 20h30, sous la présidence de monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents :

Frédéric CUILLERIER, Pascal FOULON, Marie-Françoise QUERE, Dominique RENAULT, Serge LEBRUN, Isabelle BRIARD, Jean-Marc MASSE, Valérie LABOUACHRA, Christiane BRESSION, Carl LEQUERTIER, Charline MARTINEAU, Raymond DOUARE, Joël GIRARD, Florence MARQUES DA SILVA, , Éric DODET, Jean-Luc FOURNIER, Daniel BOCQUET.

En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 21

Excusés :

Sylvie CLERC, Bruno GUITTARD, Christine ADRIAN, Sébastien GALERON.

Pouvoirs :

Christine ADRIAN à Marie-Françoise QUERE.
Sylvie CLERC à Pascal FOULON.
Sébastien GALERON à Dominique RENAULT.
Bruno GUITTARD à Charline MARTINEAU.

Secrétaire auxiliaire : Adeline BOIZARD.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune souhaite créer des places de parkings au Pôle Santé « La Couture » pour la nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire, située au 17 bis Route d'Orléans et de sécuriser l'accès au futur Pôle Santé par des travaux d'aménagement de la Route Départementale 2152.

En vue de sa réalisation, un marché à procédure adaptée a été lancé le 08 janvier 2022 avec une date limite de remise des offres au 31 janvier 2022. Ce marché concerne la création de parkings pour le futur Pôle santé et la réalisation de travaux d'aménagement de la Route Départementale 2152.

Les critères étaient les suivants :

- 60% relatif au prix de la prestation ;
- 40% relatif à la valeur technique, comprenant les sous critères suivants :
 - o Planning d'exécution avec date possible de démarrage et délai de réalisation des travaux précisant bien la date d'achèvement de travaux et en détaillant les différentes phases du chantier, sur 10 points ;
 - o Mode opératoire des travaux, moyens humains et matériels attribués à l'exécution des travaux, sur 10 points ;
 - o Note détaillée concernant l'organisation de chantier (gestion des riverains, gestion de la circulation pour travaux en rue barrée, gestion et traçabilité des déchets, hygiène et sécurité, etc...), sur 15 points ;
 - o Provenance des principales fournitures et les références des fournisseurs et des éventuels sous-traitants, sur 5 points.

3 entreprises ont déposé une offre, dont une variante proposée par l'une de ces trois entreprises.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le jeudi 10 février 2022 afin d'émettre un avis. Il ressort du rapport d'analyse des offres, que la CAO propose d'attribuer le marché à la société économiquement la plus avantageuse **EUROVIA CENTRE LOIRE**.

L'offre constitue un coût de réalisation des travaux pour un **montant total de**

379 000,00 € HT, soit 454 800,00 € TTC, se décomposant comme suit :

- Aménagement de la RD2152 = 158 598,96 € TTC, porté par le budget principal ;
- VRD du Pôle Santé = 296 201,04 € TTC porté par le budget annexe dit « La Couture ».

Comprenant notamment la plateforme du bâtiment de la MSP susceptible d'évoluer selon deux critères principaux :

- 1^{er} critère : Les résultats des études de sol ;
- 2^{ème} critère : Le procédé constructif déterminant le calcul de descentes de charges.

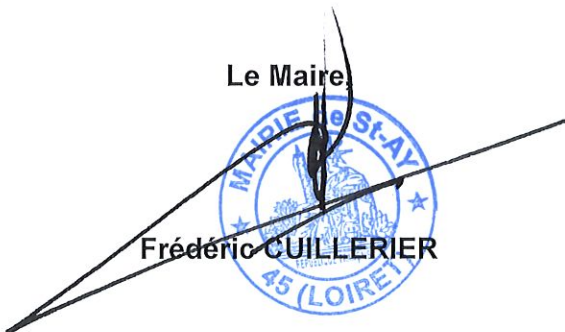
Par conséquent, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer le marché relatif à la création de parkings pour le futur Pôle Santé et aux travaux d'aménagement de la RD 2152 à l'entreprise retenue et d'ajuster le marché final en fonction de la technique retenue pour le procédé constructif du bâtiment ;
- autoriser monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise désignée ;
- autoriser monsieur le Maire ou les Adjointes compétents à signer tout document afférent à ce dossier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le 8 mars 2022

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER

The signature is a large, stylized black scribble that overlaps the circular official stamp of the Mayor of Saint-Ay. The stamp contains the text 'MAIRIE St-Ay' and '45 (LOIRET)'.

Certifié exécutoire
Compte-tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le
Pour le Maire,
La Directrice Générale adjointe,

Adeline BOIZARD.